



MAUVAISE GESTION ... SUITE !!!

Le 14 octobre 2020, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a publiée une note concernant les mesures de protection sanitaire dans les services déconcentrés.

Installation de dispositifs de séparation toute hauteur (type hygiaphone) sans restriction du nombre de visiteurs, de la durée des parloirs et du nombre de créneaux de réservation.
Pas d'accès aux parloirs pour les personnes détenues ou les visiteurs atteints de la COVID ou déclarant des signes évocateurs ;
Pas d'accès pour les personnes ne respectant pas les gestes barrières ;

ET

Restrictions apportées à l'aménagement et l'organisation des parloirs (capacité d'accueil, aménagement des locaux, dispositif de séparation, surveillance directe et continue ...).

Le principe est un dispositif de séparation toute hauteur (type hygiaphone) sans restriction du nombre de visiteurs, de la durée des parloirs et du nombre de créneaux de réservation.

En cas d'impossibilité matérielle de créer un dispositif de séparation toute hauteur, restriction du nombre de visiteurs avec surveillance directe et continue.

Les chefs d'établissement doivent veiller à ce que les dispositifs de séparation installés entre les personnes détenues et les visiteurs n'altèrent pas excessivement les conditions acoustiques des parloirs ; au besoin, les dispositifs techniques ou l'aménagement des espaces de parloirs doivent être adaptés en conséquence, en maintenant strictement le niveau de protection sanitaire dans ces zones particulièrement sensibles.

Alors que de nombreux établissements de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille ont installés des hygiaphones en plexiglass dans les cabines des parloirs familles... Notre direction est **ENCORE** la seule à avoir seulement posé une vitre en plexiglass, d'un mètre carré, sur la table de la cabine du parloir famille, laissant la possibilité à des contacts physiques donc à d'éventuelles contaminations !!!

Mais également le fait de préconiser qu'en cas d'impossibilité matériel de créer un dispositif de séparation toute hauteur certaines mesures doivent être prise, l'administration ne pensait surement pas à une simple vitre en plexiglass d'un mètre carré !!!

La possibilité que le nombre de détenus et de personnels testés positifs **EXPLOSE** sur notre établissement est-il dû au hasard ?!!

MAIS NOTRE DIRECTION CONTINUE À TRAITER CETTE CRISE SANITAIRE AVEC LÉGÈRETÉ !!!

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire DEMANDE un système permettant réellement d'assurer la séparation physique dans les cabines de parloir. Seul moyen d'empêcher le virus de rentrer en détention.

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire DÉNONCE à nouveau **pour la énième fois**, **ENCORE** et **ENCORE** et **ENCORE** la gestion de cet établissement ainsi que l'« IMMUNITÉ » de certains « feuilles de chênes » (corps des directeurs des services pénitentiaires).

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire PROPOSE au DAP et à la DISP de Marseille un système de « tuteurage » pour permettre aux « chênes » de pousser correctement en respectant le personnel pénitentiaire et en ne les rabaisant pas constamment!!

Les **PRIVILÈGES** de certains sont en contradiction des droits et des obligations de notre statut. De nombreux agents de la « catégorie C » font l'objet de sanctions administratives pour **BEAUCOUP MOINS QUE ÇA !!!**



Le Bureau Local
Le 02 novembre 2020